



## PRÉFET DE LA DRÔME

### AVIS AU PUBLIC

#### SARL LA FERME BIO MARGERIE SUR LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :

LA SARL LA FERME BIO MARGERIE A FORMULÉ UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'OBTENIR L'ENREGISTREMENT POUR SON ACTIVITÉ DE FABRICATION DE JUS DE FRUIT SITUÉE SUR LA COMMUNE DE PORTES-LES-VALENCE – CHEMIN DE L'OLAGNIER, (ACTIVITÉ VISÉE PAR LA RUBRIQUE 2220 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT).

CETTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT SERA SOUMISE À UNE CONSULTATION DU PUBLIC D'UNE DURÉE DE QUATRE SEMAINES, DU LUNDI 29 MARS 2021 ET JUSQU'AU VENDREDI 23 AVRIL 2021 INCLUS.

PENDANT CE DÉLAI, TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER À LA MAIRIE DE PORTES LES VALENCE, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC SOIT :

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LES OBSERVATIONS FORMULÉES DEVRONT ÊTRE CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET EN MAIRIE DE PORTES LES VALENCE OU ÊTRE ANNEXÉES À CE REGISTRE, SI ELLES SONT REMISES PAR ÉCRIT. ELLES POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 33 AVENUE DE ROMANS – BP 96 – 26 904 VALENCE CEDEX 9 OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [DDPP@DROME.GOUV.FR](mailto:DDPP@DROME.GOUV.FR)

LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION AU PUBLIC ET PENDANT LA DURÉE DE CELLE-CI, EN MAIRIE DE :

PORTES LES VALENCE ET VALENCE.

L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EST LE PRÉFET DE LA DRÔME ET LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UN ENREGISTREMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES PAR DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES OU UN REFUS.

Affichage 12 mars 23 Avril 2021